

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02153

Numéro SIREN : 830 456 190

Nom ou dénomination : A.Y.C.T

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2023 sous le numéro de dépôt 1383



SAS AUDIT EXPERTISE GALLOIS & ASSOCIES

Cabinet d'Expertise Comptable

55 allée de l'Argentine – Immeuble l'Alphatis

30 900 Nîmes

Tél 04.66.05.04.03 – Fax 04.66.76.08.41

SASU A.Y.C.T

295 Montée des Chênes

304 980 Montferrier Sur Lez

COMPTES ANNUELS

Au 30 Septembre 2022

SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MONTPELLIER

certifiés conformes à l'original
[Signature]

Désignation de l'entreprise		S.A.S A.Y.C.T										État		*	
Adresse de l'entreprise		295 MONTEE DES CHENES										34980 MONTFERRIER SUR LEZ			
Numéro SIRET *		8 3 0 4 5 6 1 9 0 0 0 0 2 4													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2									
						Exercice N clos le		3 0 0 9 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le		3 0 0 9 2 0 2 1			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3				Net 1					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012											
	Fonds commercial *														
	Autres *	014		016											
	Immobilisations corporelles *	028	41 315	030	38 320	2 995		5 770							
	Immobilisations financières * (1)	040		042											
Total I (5)		044	41 315	048	38 320	2 995		5 770							
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
	Marchandises *	060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances (2)	068	81 217	070		81 217		79 457							
	Clients et comptes rattachés *														
	Autres * (3)	072	6 009	074		6 009		8 048							
	Valeurs mobilières de placement	080		082											
	Disponibilités	084	47 053	086		47 053		3 963							
	Charges constatées d'avance *	092		094											
	Total II	096	134 279	098		134 279		91 467							
Total général (I+II)		110	175 594	112	38 320	137 274		97 237							
PASSIF				Exercice N NET		1		Exercice N-1 NET		2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000		4 000									
	Ecart de réévaluation	124													
	Réserve légale	126		400		400									
	Réserves réglementées *	130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	13 187		126								
	Report à nouveau	134													
	Résultat de l'exercice	136		17 461		13 061									
	Provisions réglementées	140													
	Total I	142		35 048		17 587									
	Provisions pour risques et charges	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		73 000		50 499									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		23 885		26 046									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 306	172	5 341		3 105								
	Produits constatés d'avance	174													
	Total III	176		102 225		79 650									
Total général (I + II + III)		180		137 274		97 237									
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		53 058								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 011								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société A.Y.C.T
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 4.000 euros
Siège Social : 295 montée des Chênes – 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
N° RCS MONTPELLIER : 830456190

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 13 FEVRIER 2023

Cher Associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2022 ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement.

Nous avons appliqué les trois règlements du Comité de la réglementation comptable à savoir : 2002-10 et 2003-7 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des Actifs 2004-6 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des Actifs.

I - SITUATION DE LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE

A – COMMENTAIRES – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Notre chiffre d'affaires continue encore à baisser sur cet exercice soit 8,85 %, tout comme en 2021 pour plus de 14 % et en 2020 de plus de 19 %.

Nous déployons tous nos efforts pour inverser la tendance, dans un contexte difficile et incertain. Les crises (covid, guerre en Ukraine, inflation...) s'enchainent les unes aux autres, sans qu'il y ait l'ombre d'un répit, chacune d'elles amenant son cortège d'incertitudes et de mauvaises nouvelles.

B – ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et de développement.

II – PRESENTATION DU BILAN

A – EXAMEN DES POSTES D'ACTIF :

Les immobilisations corporelles se sont élevées à 2.995 euros contre 5.770 euros l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à la somme de 134.279 euros contre 91.467 euros pour le premier exercice social.

B – EXAMEN DES POSTES DE PASSIF :

Les capitaux propres s'élèvent à 35.048 euros compte tenu des résultats de l'exercice. Ils étaient au 30/09/2021 de 17.587 euros.

Au Poste Dettes il convient de relever les postes suivants :

- | | |
|--|----------|
| - Emprunts et dettes financières divers : | 42.938 € |
| o 51.532 € au 30/09/2021 | |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés : | 23.885 € |
| o 26.046 € au 30/09/2021 | |
| - Dettes fiscales et sociales : | 2.023 € |
| o 2.042 € au 30/09/2021 | |

Le total du bilan de la société s'est élevé à 137.274 € contre 97.237 € au 30 septembre 2021.

C – EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société s'est élevé à 51.510 € contre 56.510 € l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 51.510 € et les charges d'exploitation pour leur part se sont élevées à 30.238 € pour un résultat d'exploitation positif de 21.272 €.

Le résultat net est de 17.461 € contre 13.061 € l'exercice précédent.

III – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

IV – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Nous nous devons de rester optimistes et nous nous employons à fidéliser notre clientèle en déployant notre savoir-faire et qualité.

V – PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'a été opérée au cours de l'exercice.

VI – APPROBATION DES COMPTES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 17.461 euros de la manière suivante, savoir :

- Autres réserves : 17.461 euros.

VII – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de distribution de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Avoir fiscal
30/09/2021	0 €	
30/09/2020	0 €	
30/09/2019	54.000 €	

VIII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

IX – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.

X – CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 30 septembre 2022.

La Présidence,



Société A.Y.C.T
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 4.000 euros
Siège Social : 295 montée des Chênes – 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
N° RCS MONTPELLIER : 830456190

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures, l'associé unique de la SAS A.Y.C.T. au capital social de 4.000 euros, dont le siège social est au 295 montée des Chênes – 34980 MONTFERRIER SUR LEZ et Madame Zineb MEKKAOUI, Présidente de la SAS A.Y.C.T se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont Présents :

- Monsieur THOMASSET François, propriétaire de la totalité des actions de la SAS A.Y.C.T soit400 actions
- Madame Zineb MEKKAOUI, présidente de la SAS AY.C.T.

TOTAL EGAL AU NOMBRE D'ACTIONS.....

400 actions

Tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Zineb MEKKAOUI préside la réunion.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales ont été adressés à l'actionnaire unique et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidence ;

Certifié conforme à l'original


- rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, approbation des conclusions dudit rapport et des conventions qui y sont mentionnées ;
- affectation et répartition des résultats de l'exercice.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été établis se soldant par un résultat bénéficiaire de 17.461 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion. Quitus est donné à la Présidence.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter son résultat s'élevant à 17.461 euros de la manière suivante, savoir :

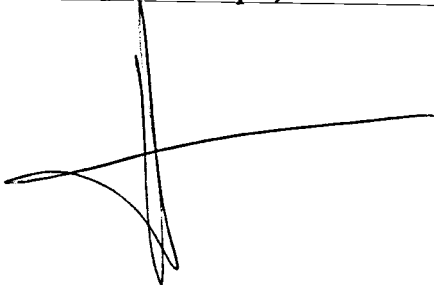
- Distribution de dividendes : Néant

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par l'Associé unique et la Présidente, et consigné sur le registre des décisions.

L'Associé unique,



La Présidente,

